Définition du réseau d'itinéraires cyclables à vocation touristique en Wallonie et critères de sélection d'un itinéraire cyclable touristique

Document de référence Octobre 2012





I. DÉFINITION DU RÉSEAU D'ITINÉRAIRES CYCLABLES À VOCATION TOURISTIQUE EN WALLONIE

Définition du réseau

La notion d'itinéraire vélotouristique s'adresse à des cyclistes « tout-chemin », éventuellement chargés et pouvant voyager seuls ou en famille dans un but touristique.

Le réseau d'itinéraires cyclables touristiques en Wallonie comprendra 3 niveaux (à l'image de ce qui se fait en Flandre notamment) :

- 1) les itinéraires de longue distance ;
- 2) les réseaux à points-nœuds;
- 3) les boucles à thème.

Les itinéraires de longue distance sont d'intérêt régional, national ou international, et sont avant tout destinés à des touristes itinérants, qui souhaitent voyager plusieurs jours à vélo. Ces itinéraires concernent des distances de plusieurs centaines, voire milliers de km.

<u>Un réseau à points-nœuds</u> consiste en un réseau dense de voiries « cyclables » qui se croisent à des points-nœuds (knooppunten, carrefours numérotés) et qui comportent une signalisation adaptée. La mise en place d'un tel réseau devrait concerner au minimum 300 km de voiries (c'est-à-dire environ 350 km², voir lignes directrices relatives aux réseaux à points-nœuds).

<u>Les boucles à thème</u> sont des itinéraires pouvant être parcourus en une journée, voire une demi-journée. En admettant une vitesse moyenne de 8 km/h (public familial), les boucles d'une journée font entre 30 et 60 km.

Le niveau 3 (boucles à thème) doit reposer sur les réseaux à points-nœuds existants ou à créer, afin d'éviter un double balisage. Un itinéraire en boucle consiste donc en une succession de numéros à suivre.

Cohérence d'un itinéraire vélotouristique

Un itinéraire vélotouristique doit être signalé sur le terrain, au moyen d'une signalisation continue (ou balisage continu), conforme à un système cohérent sur l'ensemble du territoire wallon. Pour les itinéraires qui se prolongent au-delà des limites de Région ou des frontières des États limitrophes, il faudra veiller à ce que les indications soient cohérentes sur les panneaux des deux territoires concernés, même si ces panneaux doivent être différents en fonction des législations applicables.

La réalisation d'un réseau vélotouristique devra toujours prendre en compte les itinéraires existants et en projet situés à proximité.

II. CRITÈRES DE SÉLECTION D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE TOURISTIQUE

Des critères de base doivent obligatoirement être considérés et respectés lors du choix d'un itinéraire cyclable à vocation touristique. Ces critères d'égale importance sont : la sécurité, l'attractivité et la convivialité.

<u>L'établissement d'un itinéraire cyclable à vocation touristique doit viser à maximiser le pourcentage de la longueur répondant à des critères évalués comme «recommandés»</u>. Dans l'éventualité où il n'existe pas d'alternative possible (réalisation d'un aménagement, déviation, etc), les critères peuvent être de qualité « acceptable » sur une partie de l'itinéraire.

D'autres critères optionnels doivent être analysés, pris en compte et indiqués à l'utilisateur, mais ne font pas partie des critères de sélection à part entière (voir ci-dessous).

Sécurité

Un itinéraire vélotouristique doit pouvoir s'adresser à tout public, y compris un public familial avec des enfants roulant sur leur propre vélo. L'évaluation du critère de sécurité se fait sur base de la grille

Pro V	sécurité
recommandé	voirie autonome, chemin réservé (F99), PCS avec barrière physique (haie, barrière,), voirie à trafic très faible (< 500 veh/jour), peu de discontinuités
acceptable	voirie à faible trafic (< 1000 veh/jour), voirie à faibles vitesses (30 km/h), larges PCM sur voiries à trafic faible et vitesses modérées (50 km/h), PCS surélevées par rapport au trafic
inacceptable	voirie à trafic et vitesse modérés à élevés sans aménagement, ou avec aménagement ne correspondant pas aux normes de qualité (cf Vademecum)

suivante:*PCS: piste cyclable séparée du trafic motorisé.

Remarques:

- tous les points noirs ou endroits problématiques (traversées, rond-points, etc) doivent être résolus (éventuellement via des traversées piétonnes qui impliquent une discontinuité et limitent la cohérence).
- Itinéraires alternatifs PROVISOIRES : si la sécurité n'est pas assurée (et qu'il n'y a pas d'alternative disponible), renseigner les cyclistes sur le danger! (Type, longueur du tronçon).

Attractivité

Un itinéraire vélotouristique doit avant tout être attrayant d'un point de vue paysager! Le premier plaisir du cycliste est de voyager dans un environnement beau, varié, préservé.





^{*}PCM: piste cyclable marquée sur la chaussée.

L'évaluation du critère d'attractivité se fait sur base de la grille suivante:

Pro V	Attractivité touristique et paysagère
recommandé	attrayant, diversifié, typique de la région, ouvertures et vues, promotion de la culture et des produits du terroir, forte densité des attractions touristiques de qualité
acceptable	paysages monotones, peu d'ouvertures, urbanisation hétéroclite, lotissements
inacceptable	constructions ou urbanisation inhospitalières et peu accueillantes

Convivialité

Outre les critères d'attractivité et de sécurité, un itinéraire cyclable touristique se doit d'être convivial : éviter aux cyclistes de se sentir gêné ou agressé par le trafic automobile, permettre la discussion en roulant, se sentir invité à s'arrêter...

L'évaluation du critère de convivialité se fait sur base de la grille suivante :

Pro Ve	convivialité
recommandé	pas de bruit de circulation, pas de pollution, aménagement convivial (largeurs suffisantes), espaces disponibles pour s'arrêter avec aménagements
acceptable	circulation peu dense (moins de 1000 veh/j) qui ne présente pas ou peu de gêne (bruit, pollution), aménagements cyclables conviviaux (largeurs suffisantes), espaces disponibles pour s'arrêter sans aménagements
inacceptable	gêne continue occasionnée par la présence des voitures (bruit, pollution), aucun espace disponible pour s'arrêter

II. CRITÈRES À PRENDRE EN COMPTE ET À SIGNALER AUX CYCLISTES

Deux critères importants doivent être communiqués aux touristes désirant parcourir les itinéraires proposés : le dénivelé et la qualité du revêtement. S'il s'agit de critères particulièrement importants pour un public familial, ils ne doivent pas être considérés comme des critères d'exclusion. Ils doivent par contre être signalés de manière claire aux cyclistes.

Ces informations doivent être disponibles sur tous les supports : site internet, cartes, carnets de route, etc. et peuvent également être indiquées sur le terrain (panneaux d'information). L'usager est alors libre de son choix en connaissance de cause.

La pente et le revêtement seront mentionnés selon les catégories et légendes suivantes:

pente	légende	
< 3%	aucune	
3-5%	1 chevron dans le sens de la montée	
5 – 8%	2 chevrons dans le sens de la montée	
> 8%	3 chevrons dans le sens de la montée	

Confort du revêtement	Voies vertes, chemins réservés et pistes cyclables séparées de qualité	Voiries calmes	Voiries dangereuses
Confortable et lisse (asphalte, béton)	Trait continu vert	Trait continu violet	Trait continu noir
Confortable non lisse (empierrement fin compacté, pavés plats, asphalte dégradé, plaques de béton disjointes)	Trait discontinu vert	Trait discontinu violet	Trait discontinu noir
Inconfortable (pavés bombés, gravier, sable, terre)	Alignement de losanges verts ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆	Alignement de losanges violets ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆	Alignement de losanges noirs

En cas de doute, la priorité sera donnée à la sécurité plutôt qu'au revêtement ou à la pente.

Exemple du Danemark :





Toutefois, si la possibilité existe, l'itinéraire moins sécurisé, mais plus favorable en termes de pente ou de revêtement sera indiqué comme alternative éventuelle, avec les avertissements nécessaires sur le terrain.

Définition du réseau d'itinéraires cyclables à vocation touristique en Wallonie et critères de sélection d'un itinéraire cyclable touristique

Document de référence

Octobre 2012

Réalisé avec la collaboration de:



